

C. C. WEPPEs

Communauté de Communes  
du Pays de WeppesAubers, Bois-Grenier, Fromelles,  
Le Maisnil, Radinghem-en-WeppesEXTRAIT des DELIBERATIONS  
du CONSEIL COMMUNAUTAIREdu 18 novembre 2014

*Le 18 novembre deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie de BOIS GRENIER, après convocation légale faite le 12 novembre, sous la présidence de Monsieur Michel DELEPAUL, Président.*

NOMBRE  
de conseillers  
en exercice : 24  
de présents : 20  
de votants : 22

**Etaient présents** : Mmes BOCHER, BLONDEL, CANADA, DE VRIEZE, ELOIRE, LEGRY, LUNG, SLEMBROUCK, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, COEVOET, DE BEURMANN, DELEPAUL, GALAND, LECLERCQ, LEDOUX, MASSON, WAYMEL, WOLFCARIUS.

**Absents** : Mme RICQUE, M. HOURIEZ

**Pouvoirs** : Mme ACCART à M. WOLFCARIUS, M. VAN DRIESSCHE à M. DE BEURMANN.

=====

**Indemnités de conseil au comptable public 2014**

Comme chaque année, en vertu de la loi n°82.213 du 02 mars 1982, du décret n°82.979 du 15 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983, Monsieur le Président rappelle qu'il est d'usage de verser une indemnité de conseil au comptable public pour l'année 2014.

Le montant de l'indemnité a été calculé par la Trésorerie, par l'application d'un barème sur la moyenne des charges de la CCW sur les années 2011 à 2013.

Compte tenu des bonnes relations entretenues avec Monsieur BEAUSSART et avec les services de la Trésorerie de Loos-Les-Weppes, Monsieur le Président propose le taux de 100%, soit le versement au comptable public de 626.17 € net (687.03 € brut).

A la suite de ces explications et après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à verser l'indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur Michel BEAUSSART.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL



